



## AVIS PUBLIC

### DÉPÔT DU RÔLE DE PERCEPTION POUR L'EXERCICE FINANCIER 2017

**AVIS PUBLIC** est donné par les présentes, par le soussigné Richard Joyal, directeur du Service des finances et de l'administration et trésorier de la Ville de Bromont, que le rôle de perception de toutes les taxes, tant générales que spéciales, les compensations et les tarifs, lesquelles taxes, compensations et tarifs sont décrétés, imposés et prélevés par le règlement numéro 1046-2016 et tous autres règlements décrétant des taxes spéciales pour l'année 2017, a été préparé et déposé à mon bureau au 88, boulevard de Bromont, à Bromont.

Toutes les personnes dont les noms y apparaissent sont tenues d'en payer les taxes mentionnées en trois (3) versements égaux aux dates d'échéance suivantes :

**Premier versement: 15 février 2017**

**Deuxième versement: 16 mai 2017**

**Troisième versement: 14 août 2017**

Toutefois, toute imposition annuelle inférieure à 300 \$ est exigible et payable en totalité lors du premier versement, le **15 février 2017**.

Les comptes de taxes sont adressés aux contribuables inscrits au rôle d'évaluation en vigueur et l'envoi des comptes de taxes a été effectué le 16 janvier 2017.

QU'un intérêt de 9% l'an sera chargé sur toutes les taxes et redevances imposées à compter de leur date respective d'échéance. Une pénalité de 0,5% du principal impayé sera ajoutée par mois complet de retard jusqu'à concurrence de 5% par année.

Bromont, ce 25<sup>e</sup> jour de janvier 2017.

Richard Joyal, B.A.A., OMA  
Directeur du Service des finances et de l'administration et trésorier